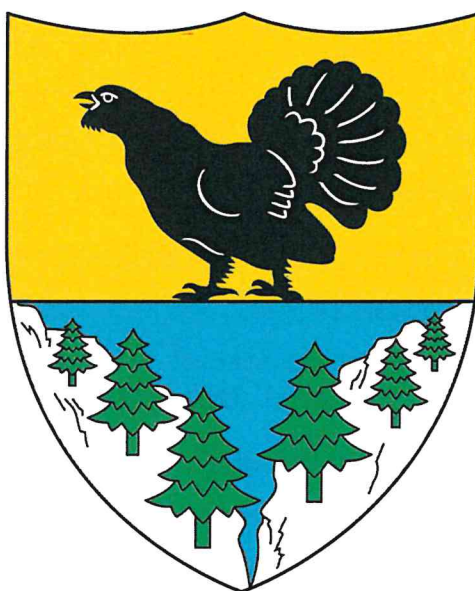


COMMUNE D'ENGES



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

**SEANCE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2021**

La présidente ouvre la séance à 20h15 avec le rappel de l'ordre du jour. Elle accueille les membres ainsi que le public et elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil général.

Elle rappelle également les règles lors des prises de paroles (annoncer son nom et les numéros de comptes lors des discussions comptables).

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation des procès-verbaux
 - 2.1. Séance de constitution du 26 novembre 2020
 - 2.2. Séance ordinaire du 16 décembre 2020
3. Nominations
 - 3.1. Nomination d'un questeur au bureau du Conseil général
 - 3.2. Nominations dans les commissions
4. Propositions, projets d'arrêtés et rapports du Conseil communal :
 - 4.1. Comptes 2020. Rapport à l'appui.
 - 4.2. Demande de crédit concernant l'achat de radars tri-flash pour le Collège d'Enges à la hauteur de CHF 21'000.00. Rapport à l'appui.
5. Point de situation du dossier de la fusion.
6. Correspondance du Conseil général (lettres, pétitions et motions populaires).
7. Interventions du Conseil général (motions, propositions, interpellations, résolutions).
8. Informations des membres du Conseil communal.
9. Questions des membres du Conseil général.

1. Appel.

La présidente demande au secrétaire, Michel Vesco, de procéder à l'appel qui se résume de la manière suivante :

Conseil général :

Présidence : Mme Constanze Bonardo

Vice-Président : M. Thierry Adatte

Secrétaire : M. Michel Vesco

Vice-Secrétaire : M. Nawaz Goomanee

Questeurs : M. Jonathan Pingeon, Mme Maryline Sunier

Membres : M. Cédric Abplanalp, M. Gilles Christen, M. Pierre-André Geiser, M. Michel Riba, M. Bernard Monnet

Il n'y a pas d'absent

Conseil communal :

Président : M. Laurent Hirt

Vice-présidente : Mme Vanessa Renfer

Secrétaire : M. Claude Borel

Vice-secrétaire : M. Christophe Imbaud

Membre : M. Christophe Aubert

Administration :

Mme Laura Richard, administratrice communale

Mme Camille Crelier, collaboratrice administrative

La présidente remercie le secrétaire pour son appel.

2. Approbation des procès-verbaux

2.1 : Séance de constitution du 26 novembre 2020 :

Pas de remarque ni de commentaire

Accepté à l'unanimité

2.2 : Séance ordinaire du 16 décembre 2020

Pas de remarque ni de commentaire

Accepté à l'unanimité

3. Nominations

3.1 : Nomination d'un questeur au bureau du Conseil général

En raison du départ de la commune de Mme Sofia de Paulo Feteira, le vœu ensuite est M. Bernard Monnet, qui a accepté de prendre sa place en tant que Conseiller général.

La personne proposée est Mme Maryline Sunier.

Le Conseil général accepte cette nomination à l'unanimité.

3.2 : Nominations dans les commissions

Mme Sofia de Paulo Feteira doit également être remplacée pour la commission des naturalisations et d'agrégation ainsi que pour la commission de salubrité publique. M. Bernard Monnet est d'accord de la remplacer.

Le Conseil général accepte cette nomination à l'unanimité.

4. Propositions, projet d'arrêtés et rapports du Conseil communal

4.1 : Comptes 2020. Rapport à l'appui.

Le Conseil général accepte à l'unanimité d'entrer en matière.

Constanze Bonardo :

Passe la parole à Christophe Aubert pour le commentaire du rapport du Conseil communal.

Christophe Aubert :

Madame la Présidente, Madame, Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal vous soumet les comptes 2020. En effet, comme vous avez pu le constater, ceux-ci sont mauvais, un peu moins que prévu, mais mauvais.

Avec des charges pour un montant de CHF 2'098'461.85 et des recettes pour un montant de CHF 1'886'029.20 notre déficit se monte à CHF 212'432.67. Cependant, ce montant est inférieur de CHF 78'000.- par rapport au budget prévu, mais désolant après 8 années déficitaires consécutives.

Malgré les économies réalisées dans divers postes, nos charges sont de plus en plus importantes et nos rentrées plutôt à la baisse, et aujourd'hui nous ne parlons pas encore de l'effet Covid ou de l'impact de la révision fiscale.

Ces comptes diffèrent beaucoup du budget initial. Une des raisons importantes est due au versement unique de l'Etat, pour un montant de CHF 648'000.-, pour la session du tronçon entre le collège et Lordel, montant pour lequel nous avons créé une réserve pour le contrebalancer. Il est clair que ce montant n'a aucune incidence sur nos comptes de fonctionnement mais il a sauvé nos liquidités pour cette année.

Nous avons jugé important de vous informer des créances fiscales de la commune, environ CHF 214'000.- pour 2020. Ce montant représente 30% des impôts non-encaissés, de l'argent liquide pas disponible pour la commune.

Cette situation difficile nous désole et est frustrante. Nous n'avons pas de moyens concrets pour changer radicalement cela, même les plus petites économies déjà réalisées un peu partout ont une limite, et on ne peut pas dire qu'on investisse notre argent à outrance. Pour rappel CHF 156'000.- en 2020.

Nous sommes donc en situation de crise financière et les seuls moyens à notre disposition sont de maintenir une gestion stricte des comptes et de sensibiliser nos autorités du sort des petites communes afin de bénéficier d'autres rentrées, variante de péréquation, ou d'autres clés de répartition de charges cantonales et de charges de transfert.

Tout cela en préservant du mieux que possible les services à la population, en résumé la vie à Enges.

Les comptes vous sont présentés selon les normes LFinEC et ont été contrôlés et validés par la fiduciaire Deuber et Beuret SA. De ce fait, le conseil communal vous prie de bien vouloir accepter ceux-ci.

Je tiens à remercier toute l'administration qui a travaillé d'arrache-pied pour terminer ces comptes dans les délais imposés et ceci malgré le contexte 2020 compliqué et le reste du travail abondant.

Madame la Présidente, je vous repasse la parole pour l'étude des comptes.

Constanze Bonardo :

Donne la parole aux membres du Conseil général pour les questions relatives au rapport.

Thierry Adatte :

Demande un complément d'information concernant les CHF 648'000.- reçu de l'Etat de Neuchâtel pour le tronçon de route entre le collège et Lordel. Il souhaite savoir si cette route va être réparée par l'Etat et si oui quand cela va se faire.

Christophe Aubert :

Oui les réparations vont se faire entre 2022 et 2023.

Laurent Hirt :

Précise que l'Etat va prochainement contacter notre commune afin d'organiser un tour de table en vue des réparations de cette route. Il corrige également l'horizon donné par Christophe Aubert en disant que cela se fera plutôt entre 2023 et 2024. Le but de cette rencontre est de créer un réseau avec par exemple Swisscom pour la fibre ou encore le Groupe E. Il a aussi demandé de l'aide pour le tronçon qui nous a été remis car nous n'avons pas suffisamment de compétences et de ressources pour entretenir cette route. Cette démarche a pour but de garantir les compétences et de réduire les coûts

Thierry Adatte :

Indique qu'une fois la route refaite il serait appréciable de modérer la vitesse en réduisant la limitation par exemple en la passant à 70kmh ou à 50kmh.

Laurent Hirt :

Il y a environ 3 ans, l'Etat a déjà été sollicité dans ce sens-là mais les spécialistes venus sur place ne sont pas entrés en matière. Même constat pour la mise aux normes de arrêts de bus, notamment pour l'accueil des personnes à mobilité réduite ou encore pour le marquage de la Route principale à la hauteur de la chapelle. Il va de soi que la réduction de la limitation de vitesse est importante et va de pair avec la proposition d'achat de radars Tri-flash en point 4.2.

Thierry Adatte :

En raison des inondations du 22 juin dernier, est-il prévu, lors des travaux, d'aménager cette route de manière à éviter les problèmes rencontrés fin juin (déviation de l'eau).

Constanze Bonardo :

Reporte cette question car cela sera abordé dans les communications du Conseil communal.

Thierry Adatte :

Concernant le rapport du Conseil communal à l'appui des comptes en page 3, investissements, il demande si la diminution de la subvention cantonale de CHF 7'542.- pour la réparation des collecteurs doit être soustraite à la dépense.

Laura Richard :

Effectivement, la commune a payé les CHF 150'000.- en liquidité mais des subsides étatiques sont accordés dans le cadre des investissements relatifs à l'eau. Pour l'un de nos investissements nous avons récupéré CHF 7'542.-. Alors, afin de déterminer la charge réelle, il faut soustraire la subvention à la charge totale.

Constanze Bonardo :

Demande s'il y a d'autres remarques ou questions ; ce n'est pas le cas alors elle propose de passer les comptes en revue.

Constanze Bonardo :

Commence par la page 43, le bilan à sept positions, il n'y a pas de question.

Elle poursuit avec les comptes détaillés 2020 page par page en énonçant les fonctionnelles, les questions suivantes ont été posées :

[Page 51, compte 31920.01/02200](#)

Bernard Monnet :

Demande à quoi correspondent les droits d'auteurs.

Laura Richard :

Cela concerne principalement deux factures qui nous sont adressées par la société DUN pour le site internet et les documents papier émis. Ces dépenses sont obligatoires.

[Page 61, compte 36360.04/21801](#)

Michel Vesco :

Indique que ce compte indique les dépenses du parascolaire mais demande dans quel compte se trouve la part que la commune paie par enfant inscrit en parascolaire peu importe le lieu d'accueil.

Laura Richard :

En effet, ce compte montre le déficit des Petits Enges. Par ailleurs, le compte [36360.01/21800](#), subvention de l'accueil parascolaire, est utilisé pour enregistrer la subvention communale pour tous les parascolaires fréquentés par les enfants du village.

Michel Vesco :

Demande si dans le cas où nous n'avions pas de structure parascolaire à Enges mais plutôt à Saint-Blaise, la totalité des charges irait à Saint-Blaise.

Laura Richard :

Oui, nous aurions dans nos comptes uniquement les charges du compte [36360.01/21800](#) soit CHF 9'402.05.-.

Michel Vesco :

Donc une partie des CHF 9'402.05.- vient en déduction des charges de la structure parascolaire en 21801.

Laura Richard :

La Commune de Cornaux tient notamment compte de la part versée de la commune d'Enges, charge comptabilisée dans le compte 36360.01/21800.

Cédric Abplanalp :

Si nous n'avions pas les Petits Enges, les CHF 23'776.25 ne seraient pas imputés. ?

Laura Richard :

Exactement, car ce montant correspond aux frais d'exploitation de la structure notamment les salaires, l'électricité, le chauffage, la nourriture, etc. C'est comme si on avait une « entreprise ». Si l'on n'était pas propriétaire d'une structure on aurait uniquement la part des subsides à payer.

Vanessa Renfer :

Ajoute que la structure est déficitaire car elle n'est pas toujours remplie, il n'y a pas assez d'enfants suivant les plages horaires, si elle était pleine tout le temps, les coûts seraient plus équilibrés.

Claude Borel :

Dit que les montants payés par la commune dans le cadre des subsides dépendent des revenus des parents. Tous les parents ne paient pas le même montant, de ce fait certains enfants coûtent moins chers que d'autres. Par contre si ces enfants étaient tous gardés à Saint-Blaise on paierait aussi quelque chose.

Laura Richard :

Rajoute que les subsides parascolaires dans le 21801 et pré scolaires dans le 54510 sont peu prévisibles en raison des arrivées et des départs. La prévision initiale est souvent chamboulée et en général on est perdant. Les changements de revenus des familles peuvent aussi influencer nos charges concernant la garde des enfants.

[Page 63 compte 3134000/34201](#)

Gilles Christen

Demande sur quoi porte cette assurance et pourquoi elle a autant augmenté par rapport aux années précédentes.

Laura Richard

Ce compte contient l'assurance bâtiment de l'ECAP et la responsabilité civile de l'année. Cette dernière avait été oubliée en 2019 mais pas en 2020 ce qui explique cet écart.

[Page 77, compte 36120/71000](#)

Thierry Adatte :

Lorsque nous aurons notre réservoir est-ce qu'on aura encore besoin du SEP2L ?

Christophe Imbaud :

Il y a une réflexion au sein du SEP2L quant à une dissolution du syndicat ou alors passer par des mandats externes, c'est un dossier en cours et des mandataires sont en train d'être auditionnés par le SEP2L afin de prendre des décisions nécessaires.

[Page 79, compte 31810/73010](#)

Thierry Adatte :

Ce sont les ventes de sacs NEVA ?

Laura Richard

Oui ce sont les ventes, les utilisations dans nos bâtiments et les rouleaux offerts aux parents de jeunes enfants de 0 à 3 ans.

Thierry Adatte :

Comment expliquer qu'il y ait une créance ?

Christophe Aubert :

Peu après la mise en place de la taxe au sac, on s'est rendu compte que le stock de sac n'avait pas été suivi alors il y avait une différence à passer dans les comptes.

[Page 87, compte 40210.00/91010](#)

Michel Riba :

Demande à quoi correspondent ces impôts fonciers.

Laura Richard :

Il y a toujours eu une première partie pour les personnes morales et il y a environ 2 ans cet impôt a été étendu aux personnes physiques sur le montant que rapporte la location de leur bien.

Constanze Bonardo

Précise que la question n'est pas forcément à quoi correspond cet impôt mais elle était plutôt là pour avoir une explication de la différence entre le budget 2020 qui annonçait CHF 25'000.- et les comptes qui montrent une rentrée fiscale de CHF 12'768.06.

Laura Richard :

Le montant au budget était une estimation et le canton qui a géré ce dossier a pris du retard et cela a été laborieux. Des factures 2020 sont encore en train d'être établies. Par conséquent, comme indiqué dans les commentaires, on ne sait pas si on va s'approcher des CHF 25'000.- ou si notre estimation a été trop optimiste.

Aussi, il semblerait que 2020 soit la seule et unique année pour laquelle les communes gèrent cet impôt. Le service des contributions reprendra probablement cette tâche.

[Page 89, métairie de Lordel 96303 et métairie d'Enges 96304](#)

Maryline Sunier :

Le Conseil général souhaiterait savoir si c'est uniquement les bâtiments qui sont concernés par la vente ou si les terres le sont aussi.

Vanessa Renfer :

Effectivement, les bâtiments et les terres sont vendus.

Maryline Sunier :

Lors de la séance de préparation, le Conseil général pensait que c'était uniquement les bâtiments. La commission financière n'était pas au courant non plus.

Vanessa Renfer :

Ignore comment les communications au sein de la commission financière ont été faites mais pour le Conseil communal, il était clair que les bâtiments et les terres étaient vendues.

Thierry Adatte :

Ajoute que durant la commission financière, il était effectivement question de bâtiments mais aussi de terres.

Christophe Aubert :

Précise que les terres vendues font partie du domaine de Lordel, les terres affermées par la commune ne sont pas concernées. Concernant la Métairie d'Enges, ce sont les mêmes conditions.

Maryline Sunier :

Souligne qu'il y a quelques années, Patrick Favre avait été dans la même situation mais on ne lui a pas laissé le choix d'avoir les terres, il avait uniquement eu le bâtiment. Il y a aussi une question concernant les dons de bâtiments.

Michel Vesco :

Effectivement, c'est quelque chose qui n'est pas encore vérifié mais il semblerait que les biens immobiliers reçus sous forme de don n'ont pas le droit d'être revendus.

Constanze Bonardo :

Intervient et relève que ce sont des histoires qui datent d'il y a quelques années et que ce n'est pas lors de cette séance que le cas de Monsieur Favre va être élucidé. Elle propose que le Conseil communal fasse des recherches quant à la non-vente des terres à M. Favre.

Christophe Aubert :

Le dossier de Patrick Favre c'était il y a 15 ou 20 ans et à ce moment-là le service de l'agriculture octroyait des crédits d'investissement sur les bâtiments alors qu'actuellement cela ne se fait plus. Les domaines agricoles n'ont plus de valeur financière pour la reprise s'ils ne sont pas accompagnés des terres pour garantir la cédule hypothécaire. Aussi, les services agricoles ne cautionnent plus les droits de superficie distinct et permanent (DDP).

En ce qui concerne l'histoire du don, cela date des années 1800 et c'était un don d'un évêché de Cressier contre bon soin.

Pierre André Geiser :

Quel pourcentage de la valeur de rendement a été attribué aux deux domaines ?

Christophe Aubert :

Au maximum autorisé ce qui correspond à la valeur indiquée au bilan.

Laura Richard :

Rappelle que lors du retraitement du bilan il y a environ trois ans, Mme Daniela Catalano, ancienne administratrice, avait déjà fait une réévaluation des comptes au bilan. Les prix de vente ont donc été basés sur des réflexions et entretiens avec la chambre de l'agriculture.

Les pages 93 à 96 classification par nature

Aucune demande ou remarque.

Les pages 97 à 101 classification par fonctionnelle

Aucune demande ou remarque.

Constanze Bonardo

Demande s'il y a des commentaires sur le rapport de la fiduciaire à la page 7. Elle ajoute que le rapport est très bien fait.

Laura Richard :

Dit que l'administration est également contente du travail de la fiduciaire.

En page 21, bilan condensé

Aucune demande ou remarque.

En page 23, compte de résultat

Aucune demande ou remarque.

En page 25 et 26, classification fonctionnelle

Aucune demande ou remarque.

En page 27, flux de trésorerie

Aucune demande ou remarque.

Page 30 principe comptable

Thierry Adatte :

Relève une faute d'année comptable (2019 au lieu de 2020).

Page 37, calcul du frein à l'endettement

Constanze Bonardo relève que malgré la difficulté de compréhension du principe du calcul du frein à l'endettement en page 37, les membres ont compris ce dernier.

Page 41-42, indicateurs financiers

Constanze Bonardo :

Indique que l'on n'est pas parfait mais que c'est convenable.

Thierry Adatte :

Pourquoi le point 8 est en négatif ?

Laura Richard :

C'est bien une dette négative qui aurait dû être en vert. Nous ne sommes pas trop endettés et selon le calcul on a une dette négative par habitant ce qui peut sembler illogique au vue de notre déficit mais selon les critères de calcul, c'est correct.

Constanze Bonardo :

Remercie et félicite Laura Richard pour la tenue des comptes et du boucllement notamment pour la qualité des commentaires des comptes qu'elle trouve très agréables à lire.

Laura Richard

Remercie également Camille Crelier pour son soutien dans l'élaboration des comptes.

Cédric Abplanalp :

Demande quelles mesures sont à notre disposition pour récupérer les impôts impayés et rappelle la piste d'approcher les gens en soucis de trésorerie sans pour autant se substituer une aide sociale. Nous nous sommes rendus compte que ce serait compliqué d'une part en raison du souci de confidentialité, d'autre part à cause de la difficulté à faire accepter la démarche. Il pense qu'il faut sensibiliser la population sur les finances de la commune et de l'importance des rentrées fiscales.

Thierry Adate :

Ces 30% d'impôts impayés ne sont jamais payés ou pas encore rentrés dans la comptabilité 2020 ?

Laura Richard :

Ce sont les retards de paiement mais il se peut qu'à termes ces montants ne soient jamais récupérés. Les procédures de poursuites misent en place par le service des contributions n'aboutissent pas forcément ce qui engendre des pertes de notre côté. Par exemple, une partie de nos propres factures passent aussi à la trappe. Cet argent n'est pas forcément perdu mais il n'est pas certain qu'on le récupère.

Christophe Aubert :

Il faut dire que chaque année ce sont à peu près les mêmes montants, c'est en quelques sorte une « habitude ». Sur la totalité, il nous est impossible de savoir ce qui n'est définitivement pas encaissé et ce qui l'est. Ces montants qui ne rentrent pas c'est pour la commune des liquidités qui ne sont pas arrivées.

Thierry Adate :

Il y a aussi probablement une certaine lenteur du service des contributions dans la récupération de ces montants car ils sont gagnants notamment avec les intérêts de retard qu'ils facturent.

Christophe Aubert :

On a déjà évoqué le délai de retour des impôts à la source et aussi ceux des frontaliers mais il y aurait apparemment une accélération de la part du service des contributions.

Laura Richard :

Effectivement en 2019 le service des contributions avait payé une bonne partie des montants dus, car ils avaient récupéré plus assidûment les sommes manquantes. Par contre, en 2020 la gestion des débiteurs a sûrement été plus souple et le sera probablement aussi en 2021 en raison de la crise liée au Coronavirus.

Christophe Aubert :

On apportera pour les prochains comptes un détail de ce qui est rentré ou non afin de se rendre compte de l'ampleur des pertes.

Constanze Bonardo :

Passe la parole à la commission financière, le secrétaire Cédric Abplanalp lit le rapport.

Cédric Abplanalp :

Indique que la commission financière s'est réunie le 21 juin dernier avec Christophe Aubert, responsable du dicastère des finances communales, Laura Richard, administratrice communale, Pierre-André Geiser, président de la commission, Jonathan Pigeon, vice-président de la commission et lui-même en tant que secrétaire de la commission

Il annonce quelques chiffres clés :

- Compte 2019, déficit de CHF 123'027.13
- Budget 2020, déficit de CHF 291'065.00
- Comptes 2020, déficit de CHF 212'432.67

L'exercice 2020 se solde par un résultat négatif de CHF 212'432.67 malgré un budget plus élevé. La situation sanitaire n'a pas favorisé ce résultat. Les charges sont bien maîtrisées. Les revenus fiscaux ne suffisent pas à couvrir les dépenses. Cette situation devient récurrente et reste préoccupante.

Les arriérés d'impôts sont passés de CHF 271'803.18 à CHF 214'294.50. Malgré ce recul, la situation reste compliquée ce qui génère un manque important de liquidités.

Pour pallier à ce manque, la commune doit recourir à des emprunts ou à la vente de son patrimoine financier.

Grâce à une bonne maîtrise des charges et à des économies substantielles, la commune tente d'améliorer cette situation.

Cette année, les liquidités ont été favorisées par un apport du canton de CHF 648'000.- dans le cadre du transfert des routes aux communes. Ce montant a été porté au bilan dans le poste des capitaux propres avec la constitution d'un fonds de réserve pour les routes.

Aucun emprunt n'a été remboursé durant l'année 2020 mais deux renouvellements ont pu être réalisés.

La commune poursuit son soutien aux différentes sociétés locales et à la structure parascolaire notamment.

Compte de fonctionnement

0. Administration générale :

31331.00 : Ce poste concerne les impôts. Il s'agit du décompte généré par le canton pour toutes les communes. Ce montant correspond à notre part dans ce processus de gestion des impôts.

42600.01 : Cette somme nous est remboursée pour des frais de poursuites liés à l'envoi des factures d'impôts.

1. Ordre et Sécurité publique :

Aucun commentaire particulier. Les explications fournies par l'administratrice sur les écarts relevant sont déjà mentionnées dans le rapport.

2. Formation :

36120.05: Ce montant correspond à la facture reçue de l'Ecole Obligatoire Région Neuchâtel (éorén) qui est ensuite comptabilisé dans les trois cycles respectifs.

30100.00 : L'écart dans ce poste s'explique par le fait de l'augmentation de la fréquence des nettoyages liée à la situation sanitaire. Une augmentation similaire est également visible pour les nettoyages à la Maison de Commune (MDC).

36360.04 : Ce compte correspond au décompte reçu par la commune de Cornaux. Ce décompte prend en considération différents éléments notamment les heures administratives, les frais du personnel et les frais de repas diminués de la participation de notre commune, des parents et des subventions touchées.

3. Cultures, Sports, Loisirs et Eglises :

31340.00 : Il s'agit de l'assurance de l'ECAP et de notre RC (Zürich assurances) pour le pavillon.

4. Santé :

36120.19 : Cette charge nous est imposée donc facturée par la Ville de Neuchâtel.

5. Sécurité sociale :

Aucun commentaire particulier. Les explications fournies par l'administratrice sur les écarts relevant sont déjà mentionnées dans le rapport. 3

6. Trafic :

Aucun commentaire particulier. Les explications fournies par l'administratrice sur les écarts relevant sont déjà mentionnées dans le rapport.

7. Protection environnement et aménagement :

Remarque générale : les postes « Traitement des eaux usées » et « Gestion des déchets » sont autoporteurs.

31810.00 : Ce compte enregistre les actes de défauts de biens. Une perte est enregistrée en cas de non paiements des factures d'eau et de la taxe sur les déchets.

8. Economie publique

31300.50 : Les variations enregistrées dans ce compte proviennent de l'activité supplémentaire déployée par les forestiers en fonction des conditions météorologiques. Conséquence de cette situation, les revenus augmentent.

9. Finances et impôts

40000.00 : Ce compte enregistre les entrées fiscales. Malheureusement, il est, à nouveau, constaté qu'un montant important, CHF 214'294.50 certes en recul d'environ CHF 60'000.00 par rapport à 2019, risque de ne pas être totalement encaissé. Ce manque pèse la trésorerie de notre commune.

Investissements

La commune a listé un certain nombre de dépenses pour un montant de CHF 151'996.90 qui ont été réalisées durant l'exercice écoulé. Les plus importantes concernant la rénovation du hangar des TP (routes communales) pour CHF 52'690.00 et la réfection d'installation d'eau (approvisionnement en eau) pour CHF 71'154.40.

Rapport de révision et bilan :

Le rapport de la fiduciaire Deuber & Beuret SA a été intégré dans le document de présentation des « Comptes 2020 ». Ce rapport présente de manière détaillée les informations financières

et fournit des explications en lien avec nos comptes. Le total du bilan est en hausse de CHF 405'977.09 grâce au versement unique du canton des CHF 684'000.00 pour le transfert de route aux communes.

Indicateurs financiers

En légère amélioration par rapport à 2019.

Remarques générales

Compte tenu des éléments mentionnés plus haut, les comptes 2020 ont été bouclés avec rigueur.

Par conséquent, la Commission financière vous invite à adopter ces comptes tels qu'ils vous ont été présentés.

La Commission financière tient à remercier le Conseil communal, par l'intermédiaire de Monsieur Christophe Aubert et plus particulièrement Madame Laura Richard pour le travail effectué.

Constanze Bonardo :

Demande s'il y a des commentaires, personne ne prend la parole.

Les comptes 2020 sont acceptés à l'unanimité

4.2 : Demande de crédit concernant l'achat de radars tri-flash pour le Collège d'Enges à la hauteur de CHF 21'000.00. Rapport à l'appui.

Constanze Bonardo :

Passe la parole à Laurent Hirt pour qu'il explique ce projet.

Laurent Hirt :

Passe en revue le rapport de la demande de crédit concernant l'achat de 3 radars tri-flash sur les trois routes aux abords de notre école.

La demande de réduction de la vitesse autorisée actuelle de 60 Km/h à 50 Km/h sur la route cantonale passant devant notre école n'a pas trouvé grâce aux yeux du service cantonal compétent. La route communale descendant de Chaumont est déjà limitée à 50 Km/h. Notre dossier a pour objectif de sensibiliser les automobilistes à la présence d'enfants aux abords de notre école.

Nos enfants, surtout, doivent être au bénéfice de limitations de vitesse des véhicules au sein de notre village et aux abords de notre école. Seules les contraintes physiques (chicanes, bandes rugueuses, etc.) permettent une réduction réelle de la vitesse des véhicules, mais sur une route cantonale qui plus est, en régime hivernal avec le déneigement, ce n'est même pas la peine d'essayer. La signalisation verticale est incitative mais ne fait plus réagir les conducteurs. La présence de radars tri flash dans l'environnement scolaire est une mise en garde très visible.

Il est donc proposé d'acquérir trois radars Tri Flash, sous forme d'un triangle avec trois feux, un à chaque extrémité du triangle qui flashent et clignotent selon une programmation des horaires de l'école (arrivées du matin et de l'après-midi et départs de midi et de l'après-midi)

Un système d'allumage manuel par télécommande a été demandé par le corps enseignants et leur permettra par exemple de les actionner lorsqu'ils se rendent au terrain de sport avec les enfants.

Ces radars sont autonomes en matière d'alimentation car ils sont pourvus de panneaux photovoltaïques propre à chaque signal.

Après avoir consulté deux entreprises spécialisées, le Conseil communal a choisi l'entreprise Signal qui propose le matériel qui correspond le mieux à nos besoins et à des tarifs corrects.

L'offre de la maison concurrente Neosicura se monte elle à CHF 38'500.- pour du matériel qui ne correspond pas à nos besoins.

Les critères lors des demandes d'offres étaient les suivants : triangle avec le symbole enfant et une lampe flash à chaque extrémité.

Cette dépense sera comptabilisée dans les investissements du patrimoine administratif et sera amortie à un taux de 10%.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal est d'avis que malgré la situation financière préoccupante de la commune, la sécurité des enfants est un élément essentiel et vous prie d'approuver cette demande de crédit.

Pour terminer, on ne peut pas mettre de côté des financements tels que ce crédit sous prétexte que nos finances sont mauvaises, nous devons continuer à investir dans notre patrimoine malgré des finances délicates.

Constanze Bonardo :

Demande s'il y a des questions.

Gilles Christen :

Ce sont des radars flash sans prise de vitesse ?

Laurent Hirt :

Non, il n'y pas de prise de vitesse mais uniquement une lumière qui flash pour interpeller les conducteurs. Ce ne sont pas non plus des radars pédagogiques qui indique la vitesse des automobilistes.

Gilles Christen :

Est-ce que le système d'alimentation photovoltaïque donne une autonomie suffisante pendant la saison de brouillard ? Est-ce que les cellules photovoltaïques rechargent également les batteries grâce à la luminosité ou uniquement avec les UV.

Laurent Hirt :

Il faut des UV alors en saison de brouillard l'autonomie est limitée mais l'utilisation sur de petites périodes est complètement possible.

Le délai référendaire est fixé au 18 août et le délai de livraison étant de 6 semaines, on pourrait faire une commande sous réserve du délai référendaire. Sinon, les radars seront commandés mi-août et livrés à la fin du mois de septembre. Bien évidemment, un accord sera trouvé avec l'entreprise afin qu'en cas d'opposition la commande sera annulée ou repoussée.

Par ailleurs les possibles oppositions pourraient simplement être balayées raison de l'importance de ces radars pour la sécurité routière.

Jonathan Pigeon :

La luminosité des flashes est-elle bonne et les as-tu vu ?

Laurent Hirt :

Oui j'en ai vu fonctionner, les flashes sont réglementés et soumis à des normes. Ce n'est pas uniquement les radars qui vont régler cette situation mais le marquage au sol par exemple y est aussi pour quelque chose.

La Présidente passe au vote avec autorisation de commande avant la fin de délai référendaire

La demande de crédit avec autorisation de commande sous réserve du délai référendaire est acceptée à l'unanimité.

5. Point de situation du dossier de la fusion

Constanze Bonardo :

Passe la parole à la commission de fusion

Thierry Adatte :

La situation est plutôt préoccupante. Normalement, tout aurait dû bien se passer, vote d'un arrêté en juin 2021 mais cela ne s'est pas fait car les commissions de fusions ont été renouvelées avec les changements d'autorités. Aussi, les communes de la Tène, d'Hauterive et d'Enges sont motivées, ce n'est malheureusement plus le cas de la commune de Saint-Blaise qui avance à reculons dans ce dossier. Il y aurait apparemment eu des incompréhensions entre les membres de la commission de fusion de Saint-Blaise et leur ancien président concernant la future fusion.

Le nouveau président, M. Charles Constantin doit rediscuter avec sa commission. Le rapport établi par la commission de fusion d'Enges a été présenté à la commission de fusion de Saint-Blaise. Une proposition de rapport a été faite par Saint-Blaise qui demande une rediscussion du sondage ainsi qu'une phase préparatoire suivie d'une phase d'étude. Le but étant de faire cette fusion avant la fin de l'actuelle législature, cette proposition ne semble pas acceptable.

A la suite de cette proposition, une discussion a convaincu M. Constantin de supprimer la phase préparatoire et passer à la phase d'étude. Maintenant une séance avec toutes les communes membres va avoir lieu afin d'établir un rapport et une proposition d'arrêté. Le but est de faire voter les arrêtés de fusion lors d'une séance fin septembre.

L'idée est de faire directement la mise en place du projet avec l'aide du RUN par rapport aux réticences de Saint-Blaise. Nous comptons sur les trois autres commissions de fusion pour faire pression sur la commission de Saint-Blaise pour les informer au mieux afin de les convaincre et d'avancer le plus rapidement possible.

La situation actuelle est un peu décevante car une partie du temps passé jusqu'à maintenant sur ce dossier est perdue. Je ne suis pas très optimiste quant aux discussions avec Saint-Blaise. Des nouvelles seront données probablement fin septembre.

Claude Borel :

Est-ce que le correspondant d'Enges (Thierry Adatte) reportera dans le Bulcom ce discours ?

Thierry Adatte :

Ce sera fait.

6. Correspondance du Conseil général (lettres, pétitions et motions populaires)

Aucune correspondance.

7. Interventions du Conseil général (motions, propositions, interpellations, résolutions)

Aucune intervention.

8. Informations des membres du Conseil communal

Constanze Bonardo :

Passe la parole au Conseil communal

Claude Borel :

Concernant le quartier des Clos :

Comme vous le savez, lors du dézonage du secteur Les Clos, peu de dispositions ont été fixées pour préciser les modalités de construction, ce qui a permis le dépôt d'un projet de plan de quartier nettement surdimensionné. Avec le soutien du SAT, nous avons négocié pendant des mois avec le propriétaire et avons adopté avec lui un nouveau schéma directeur en date du 4 février 2021. Celui-ci permet la construction d'une quarantaine de logements pour près de 80 habitants, la moitié moins que ce qui était prévu initialement, il devait y avoir 7 appartements protégés, nous ne pouvons pas imposer ces appartements protégés mais il y a de grandes chances qu'ils soient mis en place. Nous avons rencontré la semaine passée M. de Senger et ses futurs investisseurs à qui il vendra son lotissement. Cet entretien nous a permis d'apporter diverses précisions aux probables acquéreurs du terrain. L'atmosphère était plutôt positive. Il précise que les personnes présentées sont aussi localisées sur Genève.

Vanessa Renfer :

Concernant les horaires du car postal :

Au début du mois de juin, la commune a eu la possibilité de se prononcer sur les futurs horaires du car postal, ligne 21.133. Suite à une motion de la Commune de La Tène, les horaires devraient être légèrement étoffés, à raison de 3 courses supplémentaires en semaine, et 1 course le samedi. Nous avons répondu favorablement à cette proposition, tout en rappelant la situation insatisfaisante de Lordel, et la situation paradoxale de notre village dans le découpage des zones opéré par Onde verte.

Concernant le Pass'jeunes :

A l'initiative des communes de La Tène, Saint-Blaise et Hauterive, Enges va proposer dès la rentrée d'août la gratuité du Pass'jeunes pour le théâtre du Passage, d'une valeur de CHF 50.-. Il est destiné aux jeunes dès 16 ans en formation et permettra d'assister aux spectacles pour la somme de CHF 10.-. Cette démarche constitue une dépense modeste pour améliorer les prestations à la population et s'inscrit dans la démarche de rapprochement avec nos communes voisines en vue de la fusion.

Christophe Aubert :

Concernant les inondations du 22 juin 2021 :

Remercie les bénévoles qui ont œuvrés mardi soir 22 juin ainsi que le lendemain. Pour résumer la situation, une cellule orageuse de forte intensité est passée sur Cressier puis a repris sa trajectoire en direction d'Enges qui comme vous le savez sûrement est un entonnoir qui se déverse sur Cressier. D'un point de vue global, nous pouvons nous estimer heureux qu'il n'y ait pas eu de perte humaine et animale chez nous. Quant aux infrastructures et aux bâtiments, vous avez sûrement vu que Cressier a été impacté à une intensité monstrueuse. A Enges, nous avons également eu des inondations dans certains bâtiments mais ce sont principalement nos infrastructures qui ont été touchées. L'eau qui est descendue dans le village s'est chargée de gravats et de cailloux, et s'est ensuite déversée dans le pâturage de Lucas Gerber. Le passage de ce mélange d'eau et de gravats a créé un fossé de plus de deux mètres de profondeur et un mètre de large.

Les principales inquiétudes sont pour nos canalisations notamment celles des eaux usées. Notre voyer-chef a fait un premier relevé le soir même avec notre Président de commune. Le lendemain matin, nous avons avec Christophe Imbaud fait le tracé de nos égouts et à première vue, nous n'avions pas d'énormes dégâts et avons évité la pollution de la zone S2. Dans l'après-midi un nouveau relevé a été fait et rien de spécial a été constaté mais nous avons un peu plus compris l'ampleur des dégâts. Des démarches auprès du canton ont été entreprises, pour trouver une solution financière car nous avons réalisés que les coûts allaient être difficile à assumer pour notre petite commune. Un expert a donc été envoyé par le canton et nous avons constaté que les eaux usées ressortaient des terrains. Immédiatement après cette découverte, Christophe Imbaud a prévenu le conseiller communal en charge des eaux de la Commune de Saint-Blaise et le SEP2L. L'entreprise Facchinetti a été appelée pour commencer de creuser dans les terrains pour trouver l'origine des fuites d'eaux usées. C'était étonnant car beaucoup de canalisations à ciel ouvert n'étaient pas cassées mais en cherchant, nous nous sommes rendus compte que dans les tranchées, les gravats avaient détruit les canalisations et avait ensuite rebouché les trous. Les dégâts ont commencé à être réparés le soir même et le lendemain de nouveaux tronçons ont été découverts.

Nous avons pu discuter avec le conseiller communal en charge des eaux à Cressier et le Conseil d'Etat afin de leur faire part des dégâts que nous avons à Enges. Nous avons directement été entendus par le Conseil d'Etat et avons immédiatement pu être intégrés à la cellule de crise déjà en place. Le Canton a déjà pris contact avec la Confédération pour obtenir des aides financières et matérielles. L'armée a aussi été déployée à Enges pour nous aider à remblayer les dégâts du bas du village, pour reprendre la terre qui s'est déversée sur les chemins du haut du village. Notre stratégie a été d'alerter plusieurs services afin de pouvoir avoir toutes les aides nécessaires. Après plusieurs relevés et visites de différents services et autorités, notre commune a été classée dans les communes les plus sinistrées. Maintenant le but est de réparer les dégâts mais aussi de prévenir les prochains orages, nous ne pouvons pas faire des miracles pour arrêter l'eau mais nous pouvons réfléchir à des alternatives pour limiter les dégâts. On peut prévoir tout ce que l'on veut mais il y a des limites.

Christophe Imbaud :

Rajoute que toutes les mesures de protection ont été prises, notamment par la protection des eaux usées car comme l'a dit Christophe Aubert, l'eau s'est principalement déversée en zone S2 qui est la zone de captage de la Commune de Saint-Blaise, évidemment cette dernière et

le SEP2L ont été prévenus rapidement. Il remercie aussi Frédéric Reichen, notre voyer chef pour son excellent travail depuis une semaine.

Christophe Aubert :

En effet, nos conduites dégouts passent par Frochaux et celles-ci sont très touchées, les chambres en béton sont détruites. Toutes les conduites sont à vue et des morceaux de chambres sont parfois à plusieurs mètres de leur emplacement d'origine. De plus, les lieux sont inaccessibles et le chemin a été fermé et les chambres vont être sécurisées puis réparées. Des coûts très importants sont à prévoir.

Un tas de remblais est en train d'être fait afin de réparer les dégâts mais il représente seulement un tiers de ce que nous avons réellement besoin. De plus, ces matériaux ne pourront pas être utilisés en surface car trop difficiles à tasser mais sont idéals pour les sous-sol. Pour ces raisons, des matériaux devront être rachetés afin de faire quelque chose de solide et résistant à de futures inondations.

Laurent Hirt :

Relève la spontanéité de l'engagement de Christophe Aubert, de Christophe Imbaud et Frédéric Reichen, chacun a pris part à cette catastrophe. Les employés de l'entreprise de paysagiste qui travaillait au golf de Voëns, qui logeaient au Chasseur, ont également aidé avec leur matériel. Bien entendu, nous allons faire des remerciements officiels à ces employés.

Lors d'un état des lieux des dégâts avec Frédéric Reichen, nous avons constatés que la forêt avait été pelée par le passage de l'eau. Le souci maintenant est qu'en cas de nouvel orage, la nature retiendra encore moins l'eau.

Afin de prévenir d'autres dégâts ou pour boucher provisoirement des trous, des balles-rondes ont été mises à disposition par Lucas Gerber. Des sacs de sable pour protéger les bâtiments ou pour dévier l'eau ont aussi été installés.

Il remercie aussi Laura Richard, Camille Crelier et Aleksandra Imbaud pour leur implication durant la catastrophe de mardi soir.

Christophe Imbaud :

Relève que Laura Richard est arrivée spontanément en premier puis Camille Crelier plus tard pour aider.

Thierry Adate :

Rappelle que les catastrophes de ce genre sont appelées à revenir et il faudrait réfléchir à faire des aménagements naturels pour contenir cette eau. Il faudrait peut-être planter des bocages, des arbres, des haies et des forêts dans l'entonnoir qui est en partie responsable de cette

catastrophe. Aussi, les forêts non nettoyées apportent beaucoup de déchets. Il pense que la taxe CO2 aurait pu aider les communes de montagnes à pallier à ces soucis environnementaux. La Commune de Cressier est construite sur un cône d'éboulis et il ne comprend pas que des constructions se font dans cette zone qui est classée moyennement dangereuse. Malheureusement il va falloir réfléchir à des solutions faces à ces problèmes qui vont se répéter de plus en plus.

Laurent Hirt :

Indique qu'il a déjà reçu des interventions d'habitants de la commune, qui ont fait part de leurs soucis face aux inondations. La commune doit maintenant mettre une limite entre le domaine privé et public, en prenant en compte la situation de nos routes qui n'est pas forcément excellente en temps normal ; Prenons l'exemple du chemin de Monpy qui est encore en moins bon état maintenant que les inondations sont passées. Les subventions seront là évidemment mais elles représentent une infime partie des factures.

En parallèle, plusieurs de nos routes doivent être refaites car elles ne sont plus en état et les récentes inondations permettent de mettre en évidence nos lacunes.

Christophe Aubert :

Le but est de faire sur du long terme mais actuellement on fait de l'urgence. La zone de moyen risque de Cressier ne peut pas faire partir les gens. Il faut aussi prendre en considération le fait que les autorisations de construire ont été données il y a plusieurs années par des personnes en charge des dicastères concernés à ce moment-là. De plus, il n'est pas sûr que la maison qui doit être détruite en haut de Cressier soit récente.

Thierry Adatte :

Oui, il y a des maisons récentes

Christophe Aubert :

Alors dans ce cas il y a sûrement eu un problème dans l'octroi du permis de construire mais les habitants ne sont pas tous géologues et font confiance aux autorités.

Maryline Sunier :

Les fuites sont-elles canalisées ?

Christophe Aubert :

Oui, les contrôles ont été fait et les canalisations ont été encadrées au maximum. De nouveaux contrôles sont faits fréquemment et en fonction des résultats les mesures nécessaires sont prises rapidement.

Maryline Sunier :

Comment les choses ont été réparées ?

Christophe Aubert :

L'entreprise Facchinneti a fait des sondages chambre par chambre afin de trouver où sont les failles. Par contre, les canalisations ne sont pas encore bétonnées car les pluies continuent et empêchent le séchage correct du béton.

Thierry Adatte :

Comment va le réservoir ?

Christophe Imbaud :

Nous avons immédiatement demandé des analyses de l'eau au SEP2L, le réservoir a été légèrement inondé mais nous allons nous assurer qu'il soit étanche.

Christophe Aubert :

Le SEP2L a directement été alerté afin de garantir la qualité de l'eau.

Constanze Bonardo :

Remercie le Conseil communale pour son investissement dans la gestion de cette crise.

9. Questions des membres Conseil général

Concernant la gestion des déchets verts :

Michel Vesco :

Indique qu'il gère ses déchets verts de manière complètement autonome et qu'il s'exprime donc en tant que porte-parole de certains villageois. Les déchets verts posent des problèmes aux citoyens car on parle d'incivilités. Il se relève donc que si l'on ferme tout ce qui cause des incivilités on ferme tous les lieux publics. Il demande des solutions, par exemple, de remettre des tris à l'éco-point de la Groisière avec vidéosurveillance afin de dissuader les incivilités.

Christophe Imbaud :

On peut mettre une caméra mais on ne peut pas amender sauf en cas de faute grave. En l'historique, les législatures précédentes ont retiré les containers pour le traitement des déchets verts à cause de multiples incivilités. Notre voyer-chef trouvait des carcasses d'animaux, des couches-culottes, du plastique ou même des emballages de produits chimiques. Notre Conseil communal est conscient de la problématique des déchets verts mais il existe des solutions au sein de notre commune qui impliquent une manutention particulière. On comprend que cela peut être contraignant.

Aussi, nous constatons que les déchets verts sont déposés en forêt ce qui est écologiquement très mauvais. Des solutions sont étudiées actuellement mais prennent du temps, certaines pistes prennent forme et les solutions vont venir mais à long terme car nous souhaitons avoir une solution durable et la moins coûteuse possible en raison de notre situation financière actuelle.

Laurent Hirt :

Ajoute que nous entrons souvent dans un débat pour déterminer ce qui est à la charge de la collectivité ou des privés, par exemple le gazon, on le gère sans infrastructure de la collectivité. On peut simplement faire du compost au fond du jardin, c'est très pratique et inodore. Les feuilles mortes s'empilent facilement et disparaissent naturellement. La population doit aussi être responsable de ses déchets verts et la collectivité ne doit pas toujours tout prendre en charge.

Il rappelle aussi que la caméra sur la voie publique n'est pas forcément une bonne idée au vue de l'historique de la vidéosurveillance dans la commune.

Michel Vesco :

Donne l'exemple du canton du Valais où l'on voit souvent des panneaux « décharges interdites » avec des menace d'amendes qui peuvent être très élevées, certaines sont même fixées à CHF 50'000.-. Un panneau en métal annonçant une amende de CHF 2'000.- par exemple ne coûte pas grand-chose et serait efficace.

En effet, le gazon est très facilement composable et les personnes qui tondent rarement et qui se retrouvent avec énormément de gazon ne les emmèneront pas à la déchetterie ni à l'éco-point et continueront de les mettre dans la forêt.

Laurent Hirt :

Informe que dans la même optique que l'élimination des déchets verts, un panneau a été commandé pour le terrain de foot pour inviter les gens à reprendre leurs déchets à leur départ.

Constanze Bonardo :

Transmet deux demandes (retrait de la vitrine de la société de tir, changement de la fenêtre de la salle communale) au Conseil communale pour étude. Elle sait qu'il est préférable de passer par une motion ou proposition dans ces cas-là comme indiqué par Claude Borel lors de la précédente législature mais pour cette fois, le délai de dépôt de 7 jours n'aurait pas pu être respecté.

Concernant la proposition d'étudier la suppression de la vitrine de la société de tir à la salle communale :

Constanze Bonardo :

Souhaite qu'on envisage le retrait ou le changement de la vitrine de la société de tir en place dans la salle communale car elle s'y trouve depuis de nombreuses années et qu'elle prend la poussière.

Claude Borel :

Revient sur le fait de passer par des motions ou propositions pour ces questions. En effet, ce sont des questions du Conseil général et le Conseil communal doit y répondre mais quand il s'agit d'une demande de faire quelque chose, le Conseil communal doit savoir si c'est une demande d'une personne ou du Conseil général complet, ce qui passe par le dépôt d'une motion. En procédant de cette manière, cela évite de mélanger les désirs individuels et les désirs du Conseil général. Ce genre de procédures limiteraient la charge de travail du Conseil communal.

Il passe ensuite au second point qui est le changement de la fenêtre de la salle communale en disant que ce genre de demande doit également être déposé de manière officielle afin d'être sûr que le Conseil général veut bien que le Conseil communale se lance dans cet investissement qui s'annonce important.

Constanze Bonardo :

Confirme qu'à l'avenir le Conseil général passera par des motions afin que cela soit plus officiel. Elle relève aussi que ces demandes ne sont pas urgentes.

Laurent Hirt :

Revient sur la demande concernant la vitrine, il indique qu'elle représente une activité de la commune et que cela pourrait être une autre société.

Constanze Bonardo :

Intervient et précise que c'est une demande d'étude de ce qui pourrait être fait à la place de cette vitrine.

Laurent Hirt :

Ajoute que la demande de changement de place est aussi un peu compliqué car nous ne savons pas où la mettre. Et les démarches nécessaires à une solution de changement ou retrait de cette dernière prennent du temps et qu'il n'est peut-être pas le moment de se pencher là-dessus.

Concernant le changement de la fenêtre, cela coûte cher et il y a d'autres priorités telles que les routes, le chauffage du collège et maintenant les inondations. Le Conseil communal est conscient de la problématique mais il ne faut pas engager notre temps, celui des entreprises et notre argent alors que nous savons que nous ne ferons pas ces travaux prochainement en raison du manque d'argent.

Constanze Bonardo :

Prend la parole et demande de clore la séance.

Christophe Aubert :

Demande que chacun baisse son niveau de pression et demande de ne pas se fâcher dans le but de garder une bonne entente entre le Conseil communal et le Conseil général et il rappelle aussi que les priorités ne sont pas encore celle-là. Le but est de tirer à la même corde et cela ne doit pas se détériorer en fin de séance après deux heures de débats. Le Conseil communal tient compte des remarques et si le Conseil général demande une analyse que ce soit pour le déplacement de la vitrine, le remplacement de la fenêtre ou la mise en place d'un ramassage des déchets verts, le Conseil communal fera ce qu'il y a à faire.

Thierry Adatte

Revient sur la fenêtre et parle de la déperdition de chaleur en hiver car elle n'est pas étanche et est ancienne.

Christophe Aubert :

Demande que les questions soient posées si elles sont nécessaires et que la discussion ne soit pas coupée en raison des divergences d'opinions.

Maryline Sunier :

La fibre optique va-t-elle être installée au collège ?

Laurent Hirt :

Oui cela va se faire, Swisscom nous l'offre et l'installera dans les prochains temps.

Christophe Imbaud :

Ajoute que le Conseil communal s'inquiète pour les finances de la commune par rapport aux inondations et c'est pour ça que la fenêtre n'est pas la priorité.

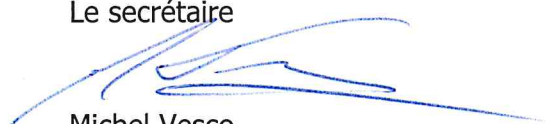
Mme Constanze Bonardo, Présidente, lève la séance à 22h50, avec ses remerciements à l'assemblée.

La Présidente



Constanze Bonardo

Le secrétaire



Michel Vesco